

## MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

-----

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 06 juillet 2012, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Jean Luc BERTAMELLE, Laurence LEMOINE, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI

Excusés : M. Serge CHAVOUTIER

Absent :

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Souhaite un prompt rétablissement à Christiane CHAVOUTIER qui se trouve toujours en arrêt maladie.

- Un Conseiller municipal fait remarquer qu'une délibération, concernant l'exercice d'un droit de préemption, a été omise dans le compte rendu.

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **Travaux** :

- Protection du village : des essais de traction ont été faits le 2 juillet 2012 ; ancrage convenance à 30 tonnes et quatre ancrages au hasard à 22 tonnes. Tous les tests sont bons. Le montage des filets devrait se faire à partir de la semaine 29. Prend connaissance du compte rendu fait par RTM.

- Cimetière : une réunion sur le terrain a été faite le 27 juin 2012 avec le Bureau d'Etudes et l'Entreprise retenue ETRAL. Le piquetage est réalisé ; les ordres de service sont signés ; les délais pour la livraison des murs béton ne sont pas connus.

- Chambre de vannes : deux chambres de vannes contenant onze alimentations, ont été refaites par l'Entreprise BOTTO TP pour un montant de 4 730 € H.T.

- Eaux : la réparation d'un branchement d'eaux usées et d'une fuite au réservoir d'eau potable du Puits a été faite par l'Entreprise H2eaux. A ce jour la facture n'a pas été reçue.

- Entretien voirie : des emplois sont prévus sur la Route du Puits, la traversée et la déviation du Chef lieu. Une première partie a déjà été réalisée. 30 mètres de barrières ont été changés sur la déviation du village par l'Entreprise VRD pour un coût de 3 160 € H.T.

- Les travaux de rénovation à l'appartement de l'ancienne école sont terminés. Une visite des travaux sera effectuée le mercredi 11 juillet 2012. Décide de relouer cet appartement au prix de 450 € par mois.

- **Syndicats Intercommunaux** :

- Morel : en priorité il est prévu de gros travaux de mise en conformité de la pataugeoire qui est fermée. Ensuite seront réalisés le fond du grand bassin et les alentours.
- CCCT : accepte la réalisation d'une étude pour la mise en place de molocs pour les ordures ménagères.
- Syndicat des eaux : ne prend pas de décision pour le moment sur un éventuel passage en syndicat intégral, en vue d'une adhésion par la CCCT.
- Transports : prend connaissance du projet de transport mise en place par la CCCT. Un essai de six mois se fait de juillet à décembre 2012. Des dépliants sont distribués à la population et un affichage des horaires sera effectué.
- SIVOM : prend connaissance du contenu de la dernière réunion syndicale (délégations reçues par le Président, Conventions de mises à disposition des agents de l'administration mutualisée, Politique jeunesse, Ecole de musique, Transports scolaires et gestion des cours d'eau).

- **Affaires diverses** :

- Décide de rappeler, par courrier à chaque famille, la procédure de tri des encombrants et des cartons. Il n'y a pas de collecte donc ils doivent être obligatoirement portés à la Déchetterie de l'Ile Ferlay.
- Rappelle de respecter les places de stationnement et de poser des coupe glace sur les toits donnant sur des ruelles
- Remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage des villages et de leurs abords que ce soit lors de la corvée ou d'autres jours auparavant.
- Remercie également les personnes qui ont fabriqué le pain et celles qui ont organisé le repas annuel.

- La séance est levée vers 21 heures.

- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 08 septembre 2012 à 19 h 30.

*Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 12 juillet 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

A FONTAINE LE PUIITS, le 09 juillet 2012.

Le Maire,  
Marin SOLLIER